

AVOINE DÉCORTIQUÉE

Rats noirs, rats bruns, souris et mulots
Bromadiolone 0,0025%

Vente aux professionnels dans un but
de distribution aux amateurs par les collectivités

Mode d'action

- Puissant raticide et souricide
- Très appétant
- Sachets pré-dosés distribuables unitairement

Conditions et dose d'emploi

Le port des gants est recommandé. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les rats : 100 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.

Contre les souris : 25 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres.

Contre les mulots : 50 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres.

Adapter la quantité d'appât au traitement à effectuer. Quand le produit est présenté sous forme de sachets, ne pas ouvrir ces derniers.

Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement. Se laver les mains après utilisation.

Précautions particulières

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). Si la consommation des appâts continue au delà de 35 jours de traitement, demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.

Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale.



Référence & Conditionnement

Réf. R8990 - Sachets de 100g - Carton de 10kg - Unité
(Usage rats uniquement)

Réf. R5067 - Sachets de 25g - Carton de 10kg - Unité

Sachets distribuables unitairement.

Informations réglementaires

Nom homologué	AVOINE DÉCORTIQUÉE
N° d'AMM	FR-2015-0015 Non professionnels
Organismes ciblés	Rats noirs (<i>Rattus rattus</i>) Rats bruns (<i>Rattus norvegicus</i>) Souris (<i>Mus musculus</i>) Mulots (<i>Apodemus sylvaticus</i>)
Application	Utilisation en intérieur (contre rats, souris et mulots), et à l'extérieur autour des bâtiments (uniquement rats).
Type de produit	TP14 – Rodenticide
Type de formulation	Appât sur grain, prêt à l'emploi (AB)
Substance active	Bromadiolone N°CAS 28772-56-7
Concentration	0,0025% m/m
Amérisant	Benzoate de denatonium 10ppm

Utiliser les rodenticides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr